



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sports

Question écrite n° 31063

Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre de la défense sur le déroulement des championnats de France militaire. En effet, il semble que cette année certaines épreuves notamment le judo, le cyclisme et la lutte aient été annulées. Cela est décevant pour l'ensemble de ces jeunes gens qui depuis une année se préparent activement pour concourir. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable que les épreuves dans les disciplines considérées puissent avoir lieu.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire et compte tenu de contraintes financières auxquelles doit actuellement faire face le département de la défense, il n'a pas été possible de participer à un certain nombre de compétitions sportives nationales ou internationales en 1990. Toutefois, ces absences revêtent un caractère tout à fait exceptionnel. Elles ne doivent pas faire oublier que l'activité physique est pratiquée d'une façon tout à fait active dans l'institution militaire. C'est ainsi que le sport de masse est une réalité quotidienne dans les armées au sein desquelles 500 000 militaires, dont la moitié d'appelés du contingent, participent en moyenne à 6 heures de sport par semaine. Par ailleurs, 1 500 enseignants ou éducateurs sportifs du contingent, dont 170 maîtres-nageurs sauveteurs, participent avec les cadres d'active à l'animation sportive des unités et des formations. Enfin, chaque année 100 000 militaires s'engagent dans les compétitions civiles les plus diverses et 270 000 adhérents, dans 517 clubs omnisports, vivent au quotidien des activités physiques dans 90 disciplines. En ce qui concerne le sport de haut niveau, outre les 450 sportifs (500 en année préolympique) affectés à l'école interarmées des sports, à l'école militaire de haute montagne ou au centre sportif d'équitation militaire, 28 sections sportives sont réparties sur l'ensemble du territoire et réunissent 350 athlètes de bon niveau, mis ainsi à même de passer à un stade supérieur. Ces chiffres montrent l'importance que le ministère de la défense attache et continuera à attacher à la politique du sport dans les armées et notamment à la participation aux compétitions de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31063

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3089